

Etude réalisée dans le cadre du Master 2 :
"Enfance, Jeunesse : politiques et accompagnement"

UES 2 - Enfance, jeunesse, politiques publiques et territoires
Promotion 2019-2020



Encadrement : Patricia LONCLE

EHESP

AZMI MÉLANIE
DURIN CAROLE

BUCHON ELISE
OGER BARBARA

CHATELON BLANCHE
RADIOYES MÉLANIE

ACCÈS & NON- RECOURS AUX DROITS DES JEUNES



SOMMAIRE

INTRODUCTION	3
CONTEXTE & METHODOLOGIE	4
Le protocole jeunesse.....	4
L'accès aux droits des jeunes	5
Accès et non recours aux droits des jeunes.....	5
Accès au logement.....	6
Accès aux droits culturels.....	7
Méthodologie.....	8
Contexte sanitaire et choix des interlocuteurs.....	8
Grille d'entretien et grille d'analyse.....	10
PRESENTATION DES DONNEES DU TRAVAIL DE TERRAIN	11
Présentation des territoires, des réseaux d'acteurs et des jeunes	11
Présentation du territoire de Maurepas et des jeunes	11
Présentation du territoire du Pays de Dol et de la Baie du Mont Saint-Michel et des jeunes.....	12
Accès au droit du logement.....	14
Maurepas	14
Pays de Dol et de la Baie du Mont Saint-Michel.....	17
Accès aux droits culturels (initiatives).....	19
Maurepas	19
Pays de Dol et de la Baie du Mont Saint-Michel.....	22
Tableau récapitulatif	25
CONCLUSION	26
Préconisations.....	27
Bibliographie.....	34
Annexes.....	36

Dans le cadre du master « Enfance Jeunesse : Politiques et Accompagnement », nous avons eu l'opportunité lors de l'Unité d'Enseignement de spécialisation « Enfance, jeunesse, politiques publiques et territoires », de travailler autour du Protocole Jeunesse. Ce protocole réunit les acteurs jeunesse du Département d'Ille-et-Vilaine, de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations (DDCSPP) et de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) 35, dans une optique de coopération entre institutions. Ces acteurs ont choisi de nous solliciter afin de réfléchir autour des questions de l'accès aux droits des jeunes et de manière plus particulière du droit au logement et du droit à la culture. Ces deux thématiques ont été sélectionnées car elles représentent, aux yeux des signataires du protocole, des leviers d'action commune. Afin d'appuyer notre réflexion sur des territoires précis du département, il a été décidé que nous travaillerons plus spécifiquement sur le quartier de Maurepas de la ville de Rennes et le territoire du Pays de Dol et de la Baie du Mont Saint-Michel. Ces deux espaces ont été choisis parce qu'ils représentent des caractéristiques, et donc des problématiques, différentes. Il s'agit en effet d'un quartier politique de la ville pour le premier, et d'un territoire rural pour le second. A partir de l'étude de ces territoires, l'objectif est ensuite que nous puissions réaliser des préconisations qui concernent plus largement le département.

Afin de répondre à cette demande, nous avons trois semaines spécifiquement dédiées à cette étude. La première a été consacrée à différents enseignements autour du non-recours aux droits, des politiques territoriales de jeunesse, de la contractualisation et des systèmes locaux d'acteurs. Ces apports théoriques nous ont permis de réaliser une revue de littérature ainsi que de préparer notre méthodologie, que vous retrouverez en première partie de ce document. Nous avons par la suite interrogé des professionnels du champ de la jeunesse présents dans les deux territoires afin de proposer un diagnostic de l'existant en matière de droits au logement et de droits culturels. Enfin, partant de ce constat, nous avons proposé une série de préconisations pour garantir et promouvoir l'accès aux droits des jeunes.

▶ Le protocole jeunesse

En mai 2019, un protocole de coopération sur les politiques de jeunesse a été signé de manière tripartite entre l'Etat, le Département de l'Ille-et-Vilaine et la Caisse d'Allocations Familiales 35 pour une durée de deux ans. Par jeunesse, il est entendu ici la population des 16-25 ans vivant dans le territoire du département d'Ille-et-Vilaine. Ce protocole fait état de la grande hétérogénéité des trajectoires des jeunes bretoniens. Cette multitude de parcours et de situations amène les professionnels de la jeunesse à s'adapter et à proposer des dispositifs répondant aux besoins de l'ensemble des jeunes. Il s'agit pour ces trois commanditaires de formaliser leur travail de coopération afin d'œuvrer de manière coordonnée et structurée en faveur de la jeunesse. Tous les domaines touchant ce public sont pris en compte : l'éducation, la culture, le sport, la mobilité, la protection, le logement, l'accès aux droits et l'insertion sociale et professionnelle en sont des exemples. Pour agir en ce sens, un comité technique formé de représentants de chacun des signataires se réunit autour d'un programme de travail annuel.

Ce comité technique a souhaité s'adresser à l'EHESP afin de proposer à un groupe d'étudiantes de travailler autour de ce protocole. Il a été demandé à ce groupe de s'intéresser plus particulièrement aux problématiques de l'accès aux droits au logement et aux droits culturels pour les jeunes des territoires de Maurepas et de Dol de Bretagne. Le choix s'est porté sur ces deux thématiques car elles permettent l'émancipation globale du jeune. De plus, le logement est souvent le premier pas vers l'accès aux droits de manière plus large. Favoriser l'accès aux droits culturels permet de garantir l'égalité des chances entre tous les jeunes. Les trois signataires du protocole ont vu en ces deux thématiques une possibilité d'accompagner le jeune sur tous les aspects de son parcours.

► L'accès aux droits des jeunes

Accès et non recours aux droits des jeunes

Parler du droit des jeunes ne va pas de soi. Dans le domaine du droit, il n'est pas question de cette catégorie d'âge. La distinction ne se fait qu'entre majeurs et mineurs (Dumollard & Lima, 2016). Pourtant, la catégorie qui nous intéresse ici est celle des 16-25 ans, avec donc des personnes mineures et des personnes majeures. Cela renvoie à l'approche sociale du droit qui prend en compte des paliers d'âge en fonction des dispositifs et des mesures juridiques (op cit.). La tranche d'âge des 16-25 ans fait référence à la majorité nouvelle de 18 ans tout en gardant l'ancienne majorité de 21 ans. Les dispositifs pour ces grands jeunes sont souvent pensés par ce prisme. De nouveaux droits sont ensuite accordés aux plus de 25 ans, comme le RSA (Revenu de Solidarité Active). Ce classement par âge du droit fait écho à une transition progressive vers la responsabilité qui incombe aux adultes. Lorsqu'il est question de cette période de transition qu'est la jeunesse (Galland, 2009), les thématiques concernées

sont nombreuses : éducation, logement, culture n'en sont que quelques exemples.

Pour garantir leur insertion sociale et professionnelle, les jeunes vont devoir apprendre à se repérer parmi les nouveaux droits et dispositifs qui leur sont ouverts et, pour cela, vont pouvoir se tourner vers des professionnels. Ces droits des jeunes vont donc être en lien étroit avec l'offre publique en matière de dispositifs (Vial, 2016). Seulement, cet accès aux droits n'est pas simple. Il existe pléthore de droits et de dispositifs sur ces différentes thématiques et tous les jeunes n'ont pas les clés pour s'y repérer. Cela va entraîner un processus de non-recours aux droits de la part de certains jeunes.

**« Le phénomène du non-recours renvoie à la situation de toute personne qui ne bénéficie pas d'une offre publique de droits et de services à laquelle elle pourrait prétendre »
(Vial, 2016)**

Les raisons du non-recours peuvent être multiples pour les jeunes. Cela peut être dû à une méconnaissance des droits et dispositifs, à une incompréhension ou même à un souhait de ne pas dépendre de ces dispositifs institutionnels. Lorsque l'on travaille sur la question de l'accès aux droits des jeunes, il est important d'avoir à l'esprit ce phénomène multifactoriel du non-recours. Ainsi, cela permet de réfléchir les dispositifs d'accès aux droits de manière à répondre aux besoins de tous les jeunes. Pour garantir une insertion sociale et professionnelle des jeunes, il est essentiel de penser leur parcours de manière globale en prenant en compte l'accès à tous les droits auxquels ils peuvent prétendre. Dans le cadre de ce travail, nous allons nous intéresser de manière plus particulière à l'accès au droit au logement et à l'accès aux droits culturels des jeunes de 16 à 25 ans.

Accès au logement

Le droit au logement est le premier droit indiqué dans la Charte sociale européenne signée en 1961 puis actualisée en 1996, éditée par le Conseil de l'Europe (K. O'Kelly et al., 2016). C'est un point de départ permettant une stabilité avant de s'engager sur le marché du travail et au sein de la société. De plus, la jeunesse est la période la plus propice à la décohabitation familiale qui va mener au développement de l'autonomie et de l'indépendance des jeunes (Pecqueur & Moreau, 2012; Maunaye, 2013). Cette transition n'est pas toujours facile à vivre pour les jeunes car cela peut conduire à un sentiment de solitude et à des difficultés dans la gestion quotidienne (Gaviria, 2012). Il est donc essentiel que des dispositifs et des professionnels puissent exister pour accompagner les jeunes dans ce processus d'accès au logement.

De plus, l'augmentation du prix du logement dans le parc privé mais aussi dans les logements sociaux rend difficile cette accessibilité pour ce groupe d'âge tout particulièrement (Bornstein & Peretz, 2012). Ces difficultés vont être encore plus importantes pour les jeunes ne recevant pas d'aides de la part de leur famille. Les aides de l'Etat en matière de logement n'ont pas permis de rendre les loyers plus accessibles, au contraire, avec la mise en place des APL (Aide Personnalisée au Logement), les loyers ont augmenté. L'heure est plus à une volonté politique tournée vers l'accès à la propriété que vers une aide à la location. Cela va conduire à de grandes inégalités entre les individus mais aussi entre les générations. Les jeunes vont être lésés par ces politiques (Bornstein & Peretz, 2012).

Aussi, les modes d'habitat sont divers pour cette tranche d'âge comme la colocation, l'habitat collectif ou encore le logement individuel. Il existe des dispositifs de logement qui leur sont dédiés tels que les foyers de jeunes travailleurs (FJT). Pourtant, ce mode d'habitat n'est que peu sollicité en France, seuls 13% des jeunes vivent dans ce type de logement d'après l'étude menée par Ménard et Vallet (2012). C'est bien moins que chez nos voisins européens. Il conviendra donc de s'interroger sur la thématique des FJT dans les territoires concernés par ce travail.

Les jeunes sont la catégorie de la population la plus touchée par les difficultés à se loger (Ménard & Vallet, 2012). La précarité et l'instabilité que peuvent connaître les jeunes sont souvent la cause de ces difficultés. L'allongement des études, la hausse des prix du logement et la hausse du chômage des jeunes sont autant de problématiques qui rendent difficile l'accès au logement (Ménard & Vallet, 2012). Cependant, la majorité des recherches sur le logement de cette catégorie de la population porte de manière plus précise sur les étudiants et non sur les jeunes en général (Ménard & Vallet, 2012). Pour avoir une idée précise des problématiques liées au logement des jeunes, il est important de s'intéresser à un territoire précis car il existe une grande disparité de situations en fonction des espaces. Ainsi, il sera possible d'avoir connaissance des problématiques des jeunes du territoire et de leur proposer des dispositifs adéquats.

Accès aux droits culturels

Lorsqu'il est question de l'accès aux droits, le droit à la culture n'est pas le premier qui vient à l'esprit. Il pourrait apparaître comme secondaire. Or, les droits culturels sont bien présents dans la déclaration universelle de l'Unesco sur la diversité culturelle de 2001 : « *les droits culturels sont une partie intégrante des droits de l'homme, lesquels sont universels, indissociables et interdépendants* » comme nous le rappellent les Chantiers prioritaires du Plan breton de mobilisation pour les jeunes.

La question de l'accès aux droits culturels renvoie à la problématique de la participation des jeunes dans les espaces et les dispositifs culturels. Faire rencontrer jeunesse et culture est l'un des objectifs du Ministère de la Culture. Les actions proposées sur le site internet du Ministère sont plutôt en faveur de l'accessibilité des lieux de culture avec des tarifs préférentiels pour les jeunes que des dispositifs permettant la participation et l'engagement des jeunes.

La participation culturelle des jeunes fait partie intégrante de leur parcours de vie. En effet, elle constitue un continuum allant de l'habitude de la participation et de la fréquentation de lieux culturels à des habitudes beaucoup plus ponctuelles et moins conscientisées (Pronovost & Cloutier, 1996). Il existe différents types de pratiques culturelles : celles qui consistent à être plutôt passif comme le fait d'aller voir un spectacle et celles dans lesquelles l'individu va s'investir et va être acteur de la situation. Les habitudes en matière de pratiques culturelles diffèrent notamment en fonction du niveau de diplôme, les jeunes les plus diplômés sont plus nombreux à fréquenter les musées ou à lire que les moins diplômés (CREDOC, 2019). Cette information issue du baromètre DJEPVA pour la jeunesse de 2019, nous indique qu'il est nécessaire de penser l'accès aux droits culturels des jeunes non pas de façon globale pour la catégorie jeunesse mais de manière à répondre aux besoins de tous les jeunes.

Aussi, les jeunes ne vont pas avoir accès aux mêmes structures culturelles en fonction de leur lieu d'habitation. Les dispositifs et les structures à destination des jeunes doivent donc prendre en compte ces inégalités territoriales afin de permettre à tous les jeunes, quel que soit leur lieu d'habitation, d'avoir accès à leurs droits culturels.



L'objectif final de notre travail consistait à faire un état des lieux des ressources et pratiques concernant à la fois la coopération entre acteurs publics et l'accès aux droits des jeunes dans le domaine des politiques territoriales de jeunesse. À la suite de ce travail exploratoire, le second objectif de ce dossier visait à proposer des préconisations d'actions partenariales adaptées aux spécificités du département d'Ille-et-Vilaine permettant de renforcer l'accès aux droits des jeunes.

Notre travail exploratoire s'est déployé sur deux territoires distincts qui sont d'une part le territoire de Maurepas, inscrit en tant que Quartier Prioritaire de la Ville (QPV) de Rennes, et d'autre part le territoire rural de Dol de Bretagne. L'objet de l'étude portait sur l'accès aux droits, et plus particulièrement sur deux droits que sont l'accès au logement et l'accès à la culture au sens des initiatives des jeunes.

Contexte sanitaire et choix des interlocuteurs

Pour réaliser ce travail, une enquête qualitative a été réalisée sur ces deux territoires ciblés. En amont des événements sanitaires, ce travail de terrain avait été imaginé sur une semaine durant le mois de mai où nous devions nous rendre dans les deux territoires pour aller à la rencontre des différents acteurs concernés et des jeunes afin de mener des entretiens. En raison des mesures sanitaires, nous avons dû repenser toute la démarche de notre projet pour répondre au mieux à cette commande.

Premièrement, nous avons rencontré les commanditaires par visioconférence afin de resituer collectivement l'objet et les enjeux de cette commande. A la suite de notre échange, ils nous ont fait parvenir une liste d'une trentaine d'acteurs présents dans ces deux territoires qui pourraient répondre à l'objet de notre enquête. De plus, nous avons décidé collectivement de rajouter à cette liste d'autres acteurs de ces deux territoires qui nous semblaient également intéressants à interroger afin d'apporter de nouveaux regards et d'enrichir notre travail de terrain.

Par la suite, nous avons contacté l'ensemble de ces interlocuteurs pour leur présenter notre démarche et leur proposer un entretien exploratoire afin de récolter des données pour notre étude. Nous imaginons bien qu'en raison des événements sanitaires, les institutions ont connu de nombreux bouleversements, ce qui nous a également amenées à rencontrer des difficultés pour obtenir des réponses de l'ensemble des interlocuteurs. Néanmoins, nous avons réussi à programmer 24 entretiens qui se sont déroulés par appel téléphonique ou visioconférence durant le mois de mai.

Plusieurs raisons peuvent expliquer que certains interlocuteurs n'aient pas été mobilisables. En premier lieu, le motif le plus fréquent concerne la fermeture exceptionnelle de la structure pendant la crise ou l'appropriation de nouvelles missions des interlocuteurs ne leur permettant pas de nous répondre. De plus, certains professionnels ont considéré qu'ils n'avaient pas de liens suffisamment directs avec notre mission pour nous apporter des données. Enfin, le temps imparti dont nous disposions pour réaliser ces entretiens a été une difficulté supplémentaire, d'autant que notre semaine de terrain s'est trouvée être la première semaine du déconfinement.

Malgré ces obstacles, nous avons réussi à mobiliser tous les acteurs qui sont présentés dans le tableau ci-dessous :

	MAUREPAS	PAYS DE DOL ET DE LA BAIE DU MONT SAINT-MICHEL
LOGEMENT	<ul style="list-style-type: none"> • Amitiés sociales, <i>Directeur adjoint</i> • Association ESSOR, appartement éducatif, <i>Éducateur spécialisé</i> • Service PILE, <i>Responsable de l'unité « Accueil Hébergement Insertion - Logement adapté »</i> • Action logement, • Mission Locale, <i>Référent mission locale de Maurepas</i> • Dispositif sortir de la rue, <i>Chargée de projet</i> 	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Conseillère départementale de la Baie / élue Commission Fonds Solidaires au Logement</i> • FJT de Saint-Malo, <i>Référent</i>
CULTUREL	<ul style="list-style-type: none"> • Keur Eskemm, <i>Coordinateur</i> • Les cadets de Bretagne, <i>Coordinatrice</i> 	<ul style="list-style-type: none"> • Compagnie Artefakt de Mesnil Roc'h, <i>Président</i> • Espace Jeune de Dol-de-Bretagne, <i>Animateur</i> • Espace Jeunes de Pleine-Fougères, <i>Animatrice</i>
LOGEMENT ET CULTUREL	<ul style="list-style-type: none"> • Dcode, <i>Animatrice</i> • Direction de Quartier, <i>Chargée de politique de la Ville Maurepas</i> • Mission Locale de Maurepas Weker, <i>Référent</i> • Clair détour, <i>Chargée de projets jeunesse</i> 	<ul style="list-style-type: none"> • Département 35, <i>coordinateur éducatif Saint-Malo</i> • CDAS de la Baie à Dol, <i>Responsable</i> • CDAS de la Baie à Dol, <i>Informatrice sociale</i> • Agence départementale du Pays de Saint-Malo - service Vie Sociale, <i>Coordinateur</i> • Maison du canton, Centre social Louvigné-du-Désert, <i>Directeur</i> • Mission locale du Pays de Saint-Malo : antenne de Dol-de-Bretagne et antenne de Pleine-Fougères, <i>Conseillère</i> • Région Bretagne, <i>Chef de projets politiques jeunesse</i>

Une présentation des missions de chacun de ces professionnels est disponible en annexe.

Si ces entretiens avec les professionnels ont été particulièrement riches, nous avons éprouvé une certaine frustration de ne pas avoir pu aller à la rencontre des jeunes présents dans ces territoires afin de confronter les visions des professionnels et celles du public cible de cette enquête.

Grille d'entretien et grille d'analyse

À l'aide d'un guide d'entretien commun, nous nous sommes réparties en deux sous-groupes pour réaliser ces entretiens semi-directifs dans les deux territoires. Ces entretiens sont venus dans un premier temps introduire la thématique de l'accès aux droits des jeunes, de la connaissance et de l'utilisation des dispositifs et méthodes d'information de ces professionnels.

Dans un second temps, nous nous sommes intéressées à leur vision et à leurs pratiques de partenariat (en prenant en compte leur connaissance sur le protocole jeunesse, les liens avec les commanditaires).

Par la suite, nous avons pu aborder le volet de l'accès aux droits selon leur champ professionnel. Pour chaque thématique, nous les avons questionnés sur les dispositifs et aides existantes, sur leur travail au quotidien auprès du public et sur leur processus de prise de décision au sein de leur structure. Nous avons également souhaité pouvoir les interroger sur leurs représentations vis-à-vis de la qualité de l'offre de service proposée aux jeunes du territoire et de la connaissance des jeunes sur l'offre de services existants. Par ailleurs, nous nous sommes intéressées aux difficultés rencontrées et au non-recours des jeunes. Nous les avons questionnés sur leurs propositions pour y remédier et permettre d'avoir une offre de service globale pour les jeunes de ces territoires.

Enfin, le dernier volet que nous avons interrogé concerne leurs liens avec le public afin d'en savoir plus sur le type de population accueillie, leurs méthodes de communication et d'orientation auprès des jeunes et leurs visions des techniques d'information utilisées par les jeunes. De plus, ce dernier angle nous a permis de les questionner sur leurs visions de la population non touchée et les difficultés rencontrées pour accéder aux jeunes.

Lors de la construction de notre grille d'entretien, il nous semblait important de proposer des questions ouvertes afin de recueillir les différentes données qualitatives et ainsi d'approfondir certains points qui nous semblaient essentiels. Sur certaines questions, les professionnels devaient évaluer selon une échelle de satisfaction allant de 1 à 5, leur appréciation de la couverture des besoins des jeunes sur ces deux volets de droits.

Après avoir réalisé nos entretiens, nous avons construit collectivement une grille d'analyse dans l'objectif de faire ressortir les points saillants, les convergences et divergences entre les acteurs selon les territoires, au regard des différentes thématiques explorées. Nous nous sommes également appuyées sur cet outil afin de proposer par la suite des préconisations exprimées par les acteurs eux-mêmes ou bien que nous avons souhaité proposer au regard de notre récolte de données.

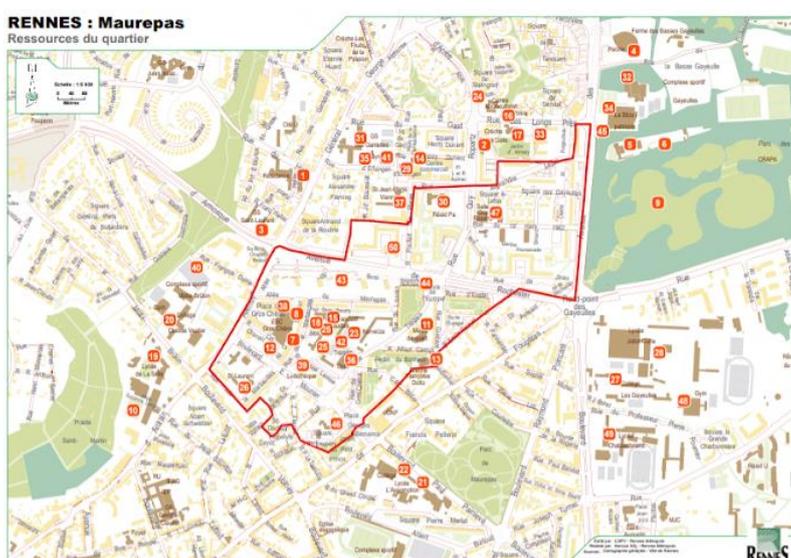
Il conviendra dans les parties suivantes de ce dossier d'exposer notre analyse, en commençant par une présentation des territoires, des réseaux partenariaux ainsi que du public cible. Par la suite, une analyse thématique par territoire sera développée, avant de proposer dans un dernier temps un certain nombre de préconisations.

PRESENTATION DES DONNEES DU TRAVAIL DE TERRAIN

► Présentation des territoires, des réseaux d'acteurs et des jeunes

Pour contextualiser l'étude, nous allons décrire les territoires et leurs particularités. Les données concernant le territoire du Pays de Dol et de la Baie du Mont Saint-Michel ont pu être davantage développées, comparé à celui de Maurepas. En effet, nous avons pu exploiter des éléments issus du diagnostic jeunesse de la communauté de communes, réalisé en 2018.

Présentation du territoire de Maurepas et des jeunes



Le territoire de Maurepas est un quartier prioritaire de la Ville de Rennes, relevant de la politique de la ville. Il compte 6 300 habitants selon le critère de pauvreté établi par le Contrat de ville (concentration des populations ayant des ressources inférieures à 60% du revenu médian). Il se situe au Nord de Rennes et regroupe un réseau très dense d'acteurs et d'équipements comme représenté sur la carte ci-dessus.

Cette densité des acteurs et notamment du tissu associatif a été particulièrement soulignée par les professionnels rencontrés. Le pôle associatif de la Marbaudais est notamment décrit comme un lieu favorisant les collaborations entre associations ainsi que le développement de partenariats. De la même façon, la présence d'un Espace social commun au centre du quartier est appréciée.

5. CARTE DE LOCALISATION DES RESSOURCES DU QUARTIER (ACTEURS, ÉQUIPEMENTS...)

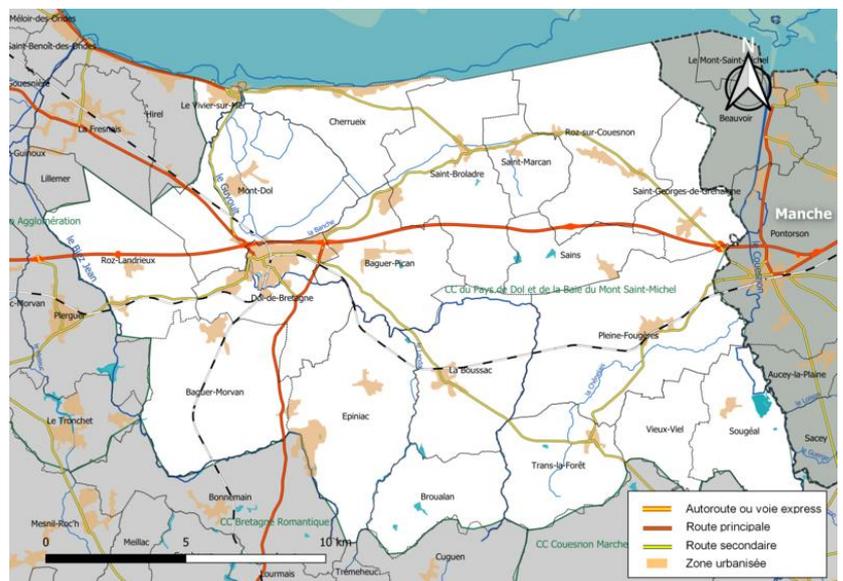
Liste des équipements et acteurs du quartier.

- | | |
|--|--|
| 1 - Foyer des jeunes Travailleurs | 23 - Groupe scolaire Trégain |
| 2 - Centre mutualiste de soins infirmiers et Service de soins infirmiers à domicile | 24 - Centre Socio-Culturel des Longs Prés |
| 3 - Groupe scolaire Saint-Laurent | 25 - Centre de loisirs Trégain |
| 4 - Piscine des Gayeulles | 26 - Eglise Saint-Laurent |
| 5 - Société de tir La Duguesclin | 27 - Collège Les Gayeulles |
| 6 - Archers de Rennes | 28 - Lycée Joliot Curie |
| 7 - Espace social commun du Gros Chêne : Centre Départemental d'Action Sociale ; Centre Communal d'Action Sociale ; Centre Social ; Halte-garderie ; Centre de loisirs | 29 - Marché de Maurepas |
| 8 - Accueil CPAM | 30 - Résidence personnes âgées du Gast - EPADH |
| 9 - Parc des Gayeulles | 31 - Groupe scolaire des Gantelles |
| 10 - Cadets de Bretagne | 32 - Tennis Gayeulles |
| 11 - Mairie de quartier - Maurepas/Bellangerais/Jeanne d'Arc/Longs Champs/Beaulieu | 33 - Cercle Paul Bert Gayeulles Solaris |
| 12 - Mission locale Antenne de Maurepas et E.R.E (Espace Ressource Emploi) | 34 - Le Blizz (patinoire) |
| 13 - Crèche Françoise Dolto | 35 - Centre de loisirs Gantelles |
| 14 - Poste Rennes Le Gast | 36 - Gymnase Trégain |
| 15 - Pôle associatif Marbaudais | 37 - Eglise Saint-Jean-Marie Vianney |
| 16 - Bureau de police | 38 - Archipel Habitat Agence Nord |
| 17 - Crèche Marie Curie | 39 - Ludothèque de Maurepas |
| 18 - Bibliothèque Maurepas | 40 - Complexe sportif Motte-Brûlon |
| 19 - Lycée de La Salle | 41 - Gymnase Gantelles |
| 20 - Collège Clotilde Vautier | 42 - City Stade (terrain multisport) |
| 21 - Collège l'Assomption | 43 - Salle musculation Cercle Paul Bert |
| 22 - Lycée L'Assomption | 44 - Néotoa Antenne de Maurepas |
| | 45 - Rollers-skate Gayeulles |
| | 46 - Centre médico-psychologique St-Exupéry |
| | 47 - Salle de spectacles Guy Ropartz |
| | 48 - Gymnase Gayeulles |
| | 49 - Lycée Chateaubriand |
| | 50 - Le Relais SEA |

Les jeunes de 15 à 24 ans représentent 11% de la population du territoire de Maurepas (données INSEE, 2011). Parmi les jeunes actifs, 41,5% sont au chômage, ce qui est très largement supérieur à la moyenne de Rennes Métropole qui se trouve à 23,3%. De la même façon, la médiane des revenus fiscaux des ménages par unité de consommation est de 931€ sur le quartier de Maurepas contre 1775€ sur la Métropole. Cette situation de précarité des habitants du territoire, et notamment des jeunes, est soulignée par l'ensemble des professionnels interrogés. Beaucoup parlent de « *difficultés économiques et sociales* » qui sont structurantes dans leur action dans la mesure où ils doivent les prendre en compte dans leur accompagnement des jeunes, aussi bien en termes de droit au logement que de soutien aux initiatives culturelles. La question des situations juridiques et des autorisations légales de résidence est également ressortie comme un point important à prendre en compte, 23,8% des habitants du quartier étant d'origine étrangère.

Présentation du territoire du Pays de Dol et de la Baie du Mont Saint-Michel et des jeunes

Le territoire de Dol-de-Bretagne et ses alentours étant très vaste, nous avons cadré un périmètre d'action autour de l'EPCI du Pays de Dol et de la Baie du Mont-Saint-Michel. Cette dernière est née en 2017 d'une fusion entre les deux anciennes communautés de communes de Dol et de la baie du Mont-Saint-Michel. C'est un territoire rural de 24 000 habitants, qui rassemble 19 communes (INSEE, 2017).



La ville de Dol-de-Bretagne, siège de l'EPCI, compte une population de 6 000 habitants. Par ailleurs, en 2016, les moins de 29 ans représentaient 34,6% de la population, pourcentage équivalent aux statistiques régionales avec 34,3% de bretons de moins de 29 ans. (INSEE, 2016). La fusion entre ces deux anciennes communautés de communes a fait l'objet d'un diagnostic jeunesse, malgré un contexte politique difficile. Dol-de-Bretagne détient aujourd'hui la compétence sport tandis que Pleine-Fougères détient la compétence jeunesse.

Le diagnostic jeunesse a également présenté un portrait général du territoire :



Schéma tiré du diagnostic jeunesse 2017-2018 du Pays de Dol et de la Baie du Mont Saint-Michel.

En 2016, l'INSEE a recensé 3246 jeunes âgés de 15 à 29 ans dans la communauté de communes, représentant 13,8 % de la population totale. Cette population est en baisse depuis le recensement de la population de 2011 dans lequel elle représentait 14,9 % dans la part totale des habitants. Cette observation rejoint le constat des professionnels interrogés qui ont mentionné le fait que « *le territoire est vieillissant* ».

La part des 18 à 24 ans scolarisés est de 36,7 %, alors qu'en Ille-et-Vilaine elle représente 61,9 % (INSEE 2016). Cette nette différence montre que les jeunes du territoire étudié ont principalement tendance à faire des études courtes et cela va de pair avec la vision de précarité que nous ont dépeint nos interlocuteurs. « *La propension plus importante des jeunes ruraux à faire des études courtes semble s'expliquer par un attachement au territoire d'origine, par la structuration de l'offre de formation de proximité et de l'économie du territoire et par l'existence de freins à la mobilité. L'aspect financier est également un frein à la poursuite des études supérieures, notamment quand elles nécessitent le départ des jeunes du foyer parental.* » (Danielle Even et Bertrand Coly, 2017). De plus, parmi les jeunes auxquels nous nous intéressons, 36,9 % des 15 à 24 ans sont actifs et ont un emploi (INSEE 2016). Toutefois, le salaire net horaire moyen des 18 à 25 ans est de 8,9 euros comparé à 9,8 euros en Ille-et-Vilaine (INSEE 2016).

Ce portrait statistique de la jeunesse révèle un besoin d'accompagnement pour répondre aux problématiques sociales des jeunes. Dès que les jeunes se saisissent des dispositifs d'aides les professionnels remarquent qu' « *il faut les mettre en confiance car ils ont beaucoup de craintes d'ouverture sur le monde extérieur, mais ensuite ils sont très reconnaissants et c'est agréable de travailler avec eux* ».

Maurepas

Dans le cadre de notre étude, nous avons rencontré huit professionnels pour échanger sur le sujet du droit au logement des jeunes sur le territoire de Maurepas. L'ensemble de ces acteurs fait partie de dispositifs qui ne se situent pas essentiellement sur le territoire de Maurepas. Nous avons choisi de les présenter sous trois aspects :

1 Les dispositifs de droit commun général :

- Le DCODE, qui propose au sein du 4BIS un point d'accès aux droits et une permanence concernant le logement à destination des jeunes de 15 à 30 ans.
- Le lieu ressource le « Clair détour » situé à Maurepas, qui a pour mission d'informer et d'orienter les jeunes de 15 à 25 ans sur leur accès aux droits.
- La mission locale WE KER de Maurepas, qui a pour mission l'insertion professionnelle mais aussi sociale des jeunes de 16 à 30 ans et dispose dans son équipe d'une personne spécialisée dans l'accompagnement vers l'accès au logement et de deux professionnels missionnés pour aller à la rencontre des jeunes sur le territoire.
- Le service PILE, qui a pour mission principale la politique de veille sociale et d'hébergement à destination des sans-abris et personnes en grandes difficultés.

2 Les dispositifs d'accompagnement des jeunes vers l'accès au logement :

- Action logement, qui met à disposition des jeunes de 18 à 30 ans des dispositifs facilitant l'accès au logement dont notamment la garantie « VISALE », l'aide MOBILI-JEUNE et l'avance LOCA-PASS.
- L'association Les Amitiés Sociales, qui est à destination des jeunes travailleurs et qui gère une part importante des FJT Rennais.

3 Les dispositifs d'urgence et de protection des jeunes :

- Le dispositif « Sortir de la rue », qui est un dispositif d'urgence sociale proposant un accompagnement au logement, à la formation et à la santé de jeunes de 18 à 30 ans en situation d'errance.
- Le service « les appart's » de l'association ESSOR basée à Rennes, dispositif de protection de l'enfance qui propose à des jeunes de 17 à 21 ans placés par l'aide sociale à l'enfance un accompagnement en appartement éducatif.

D'après nos entretiens, l'ensemble de ces professionnels constate que les jeunes méconnaissent assez largement leurs droits en matière de logement. Ceux-ci parlent « *d'une connaissance faible* » ou d'une « *méconnaissance générale* » de leurs droits. Pour certains d'entre eux, comme pour le professionnel impliqué dans le dispositif de protection de l'enfance "Les apparts", cette méconnaissance serait liée à l'âge : « *lorsqu'ils arrivent à 16 ans ils ne connaissent presque rien, on les accompagne pour qu'ils soient autonomes à la sortie du dispositif* ». Pour d'autres, comme le représentant du dispositif des Amitiés Sociales, il existe une difficulté des jeunes à aller vers les dispositifs. Ces éléments ne sont pas propres au quartier de Maurepas puisque plusieurs d'entre eux accompagnent des jeunes de la région rennaise. Les acteurs rencontrés ne sont pas tous impliqués dans des dispositifs spécialisés dans l'accès au logement. Nombre d'entre eux orientent les jeunes vers des dispositifs existants comme les FJT, les résidences sociales... Ces professionnels parlent d'une difficulté à orienter les jeunes accompagnés vers ces dispositifs en particulier du fait des exigences relatives à ces lieux. « *C'est très compliqué d'orienter des jeunes sans emploi vers ce type de résidences* ».

Selon certains professionnels leur accompagnement pourrait même constituer un frein dans l'accès au logement :

« Ce n'est pas parce qu'ils viennent à [nom d'un des dispositifs] que c'est plus facile de les intégrer dans un logement, c'est même plus difficile pour les FJT. S'ils viennent de la part de [nom d'un des dispositifs] ils sont étiquetés comme public un petit peu social. Quelqu'un qui vient à [nom d'un des dispositifs] qui a un emploi stable et qui veut des conseils sur les logements on va l'aider à faire la demande mais il a tout intérêt à ne pas parler de [nom d'un des dispositifs] ».

En effet, pour ces professionnels, les exigences deviennent de plus en plus élevées et ne permettent pas aux publics fragiles d'accéder au logement :

« Les résidences habitats jeunes elle sont saturées par des étudiants ou des jeunes travailleurs c'est très bien pour eux. Mais pourquoi ? Car ces jeunes-là ne peuvent plus accéder aux parcs privés donc cela sature les résidences habitats jeunes qui revoient leurs critères d'admissibilité et laissent de côté les gens les plus marginaux ».

Pour le dispositif Sortir de la rue, il y aurait de plus en plus de jeunes à la rue sans solution de relogement : « *Aujourd'hui on a des très jeunes dans le dispositif qu'on n'avait pas il y a quelques années en arrière* ». Les professionnels se disent démunis face aux absences de propositions et de solutions à offrir aux jeunes et particulièrement aux jeunes les plus précaires ou en situation d'urgence. L'un des professionnels exprime le fait qu'il se retrouve souvent sans solution face aux urgences sociales, notamment car il y a peu de possibilités d'accueil d'urgence pour les jeunes, le 115 étant très souvent saturé :

« Ce qui revient souvent à Maurepas ce sont des jeunes ultramarins souvent Mahorais qui arrivent sur le territoire et qui sont hébergés dans la famille qu'ils connaissent plus ou moins bien, quelques mois après la situation se dégrade, ils se retrouvent à la rue, on n'a pas de solutions immédiates pour ces jeunes-là. S'il n'y a pas de formation démarrée ou autre on ne peut rien faire. Les résidences ne veulent pas les accueillir. Même un jeune qui perçoit la garantie jeunes (environ 400 euros par mois), ça coince ».

L'ensemble de ces acteurs s'accorde à dire que les freins sont nombreux et que l'accès des jeunes au logement est de plus en plus difficile. Le premier frein est selon eux « *la lourdeur administrative et la longueur des démarches* ». Un jeune qui fait une demande de logement social peut mettre des années à l'obtenir. Cela s'avère un peu plus rapide pour une résidence sociale ou un FJT mais la durée d'attente peut tout de même s'étendre sur plusieurs mois. Voici ce qu'en disent les professionnels :

« La complexité des démarches entraîne une flemme chez les jeunes et même si on propose de les accompagner ils n'ont pas toujours envie, il y a une méfiance des institutions et il est nécessaire de gagner leur confiance ».

« Le logement c'est le plus important, le non recours au droit on est dedans on est face à des jeunes qui s'épuisent dans les démarches, ils essaient, ils essaient et au bout de 6 mois y'a rien ils lâchent.»

Selon tous les acteurs interrogés, les besoins en termes d'hébergement ne sont pas suffisamment couverts sur l'ensemble du territoire Rennais. Il manquerait de logements pour les jeunes et en particulier pour ceux d'entre eux qui sont en situation de précarité ou de difficultés sociales, qui constituent une part importante des jeunes de Maurepas. En effet, les chiffres précédemment évoqués témoignent d'un nombre important de jeunes sans emploi dans le quartier.

On constate que le lien emploi-logement constitue le principal frein à l'accès au logement et que le fait d'être sans emploi stigmatise cette partie de la population.

Pays de Dol et de la Baie du Mont Saint-Michel

1

Politiques logement en milieu rural

Avant d'évoquer les actions locales dans le territoire Nord du département, les grandes institutions œuvrent également pour favoriser l'accès au logement. La Région Bretagne, notamment, s'investit sur ces questions qui peuvent être plus globales avec une approche émancipatrice des jeunes, où le logement fait figure d'accès à l'autonomie et peut permettre aux jeunes d'être acteurs de la société. C'est pourquoi des « Chantiers prioritaires » ont été réfléchis dans le cadre du Plan breton de mobilisation pour les jeunes, autour de cette thématique. Des pistes d'action sont envisagées telles que la création d'une bourse au logement ou à l'aménagement, le développement d'initiatives pour favoriser l'accès au logement en zone touristique ou encore développer l'habitat jeunes en milieu rural, comme le territoire du Pays de Dol et de la Baie du Mont Saint-Michel. Plusieurs acteurs sont concernés par ce chantier : les collectivités, le CROUS, le Réseau Information Jeunesse (IJ), le Réseau habitat Jeunes ou encore les bailleurs sociaux.

Le FAJ « Fonds d'Aide aux Jeunes », destiné aux jeunes adultes en grande difficulté sociale, peut également être un levier pour les jeunes précaires souhaitant un logement. Néanmoins, c'est un dispositif dépendant de la Mission Locale de Saint-Malo. C'est pourquoi le FSL semble être l'un des rares dispositifs d'aides financières pour l'accès au logement dans ce territoire. Cependant, d'après nos interlocuteurs, peu de jeunes ont recours à cette bourse, si ce n'est à travers le domicile parental. En effet, la population de ce territoire répond en tous points à la politique familialiste observée par les sociologues, avec des jeunes sous dépendance familiale très accrue. (Van de Velde, 2011). Les jeunes adultes semblent expérimenter une décohabitation de la maison familiale dès lors qu'ils sont dans la sécurité de l'emploi ; les étudiants en études supérieures ne restent pas dans le territoire, leur besoin en logement est donc écarté.

2

Les dispositifs à Dol et ses alentours

Au cœur de la vie quotidienne des jeunes de Dol-de-Bretagne, les acteurs phares sur la thématique du logement sont le CDAS de la Baie, ainsi que la Mission Locale. Ces deux acteurs semblent être la porte d'entrée pour les jeunes, étant donnée la transversalité des services du CDAS, ainsi que la reconnaissance de la Mission Locale. Cette dernière est reconnue pour la Garantie Jeunes, qui aide à l'insertion professionnelle des jeunes et offre un accompagnement social individualisé, dont l'accès au logement si besoin. Des aides financières sont également proposées dans le territoire, comme le FSL « Fonds Solidaires au Logement », aidant principalement au maintien dans le logement (aides financières pour les factures par exemple). Le département attribue une enveloppe de 90 000€ pour le Pays de Dol et de la Baie du Mont Saint-Michel. Cette enveloppe diffère d'un territoire à un autre en fonction des besoins, et seuls $\frac{3}{4}$ du budget ont été consommés en 2019.

Par ailleurs, le logement semble étroitement lié à l'insertion professionnelle de manière générale. Les professionnels témoignent d'un manque d'offre d'emploi sur le territoire, ce qui impacte les jeunes : 30,9% des femmes et 25,6% des hommes de 15 à 24 ans sont au chômage sur l'EPCI de Dol-de-Bretagne, contre respectivement 22,9% et 23,8% pour le reste du département d'Ille-et-Vilaine (INSEE, 2016). C'est en tout cas un constat émergeant des entretiens : le CDAS, la Commission FSL, des animateurs d'espace jeunes, ainsi que de nombreux acteurs renvoient régulièrement des jeunes adultes (parfois qualifiés d'« invisibles ») vers la Mission Locale.

Selon les témoignages des professionnels locaux, les jeunes de Dol-de-Bretagne et de ses environs semblent se placer dans la « non-demande » d'après le tableau typologique de l'ODENORE. En effet, ils évoquent une population qui estime ne pas avoir besoin des services sociaux, affirme sa capacité à l'autonomie, voire appréhende un sentiment d'échec en cas de recours, tout comme le répertorie l'ODENORE (Vial, 2018). Plusieurs acteurs locaux témoignent d'une grande solidarité entre habitants, fait typique des milieux ruraux, ainsi que leur attachement au territoire (Avis du CESE, 2017).

Néanmoins, cela soulève des freins dans le territoire : la grande centralisation des offres de services basées à Saint-Malo fait obstacle à l'autonomie des jeunes, qui sont souvent peu mobiles dans le territoire. Par ailleurs, cette partie de la population est qualifiée « d'invisible » par les acteurs locaux. Dans le cadre des études et des dialogues structurés orchestrés sur le territoire, les politiques locales tentent de recueillir la voix de ces jeunes. Le véritable enjeu est de déterminer les réels besoins des jeunes sur cette thématique, notamment pour les jeunes qui ne peuvent compter sur leurs ressources familiales (Muniglia, 2015).

Focus FJT de Dol-de-Bretagne

Le Foyer Jeunes Travailleurs de Dol-de-Bretagne a fermé officiellement ses portes en décembre 2019. Il n'accueillait plus de jeunes depuis plusieurs mois.

Auparavant, l'établissement a connu des problématiques de conduites addictives de certains jeunes, ce qui indique pour certains acteurs du territoire que le FJT n'était plus adapté. Un état des lieux et des constats ont été réalisés sur la question du maintien de cet établissement. A l'issue de cette enquête, transformer ce FJT en foyer éducatif a été envisagé, mais par manque de financement, l'établissement a passé le relais à l'UDAF (Union départementale des associations familiales) pour l'accompagnement des jeunes du territoire.

Selon les témoignages, la problématique de l'accès aux droits des jeunes est spécifique sur Dol, contrairement aux autres territoires possédant des FJT.

► Accès aux droits culturels (initiatives)

Maurepas

1 Dispositifs d'accompagnement et de financement des initiatives jeunes.

Les acteurs rencontrés définissent le soutien à l'initiative des jeunes comme un élément clé de leur action culturelle. Le coordinateur de Keur Eskemm affirme ainsi qu'il s'agit de leur « *cœur de métier* ». Selon lui, soutenir les initiatives des jeunes c'est avant tout « *écouter et observer* » ce qu'ils veulent faire, « *faire confiance* » et leur proposer un accompagnement adapté aux projets qu'ils souhaitent développer. La flexibilité est particulièrement importante pour cela, aussi bien chez les professionnels que dans les dispositifs.

Différents dispositifs d'accompagnement et de financement des projets des jeunes existent sur le territoire de Maurepas, certains étant propres au quartier et d'autres plus globaux sur la ville ou le département. Parmi les acteurs propres à Maurepas nous trouvons les intervenantes du local Clair Détour qui proposent un accompagnement aux projets individuels ou collectifs des jeunes du territoire. Elles accompagnent les jeunes dans les démarches nécessaires au développement de leurs projets et les orientent vers les autres dispositifs, notamment de financement, qui pourraient leur être utiles. De la même façon, l'association Keur Eskemm propose un accompagnement au développement d'initiatives collectives dans le cadre de son Laboratoire Artistique Populaire (LAP). D'autres structures du territoire peuvent être identifiées comme ressources pour le soutien à l'initiative, telles que Breizh insertion sport, le Cercle Paul Bert, le Relais ou encore les Longs Prés.

Focus sur Keur Eskemm & le LAP

Le Laboratoire Artistique Populaire est un « *espace d'engagement* » ouvert chaque année à un petit groupe de 25 jeunes de 18 à 30 ans. Ces derniers y prennent part à un parcours artistique et culturel qui laisse une grande place à l'expérimentation, dans l'objectif de développer l'engagement collectif et social des jeunes. Une attention particulière est donnée à la diversité des jeunes participants, aussi bien dans leurs origines sociales que dans leurs pratiques artistiques, la richesse des projets reposant sur l'hétérogénéité du groupe. Pour les six mois du parcours, un local est dédié aux jeunes, qu'ils aménagent et occupent de façon temporaire. De la même façon, ils bénéficient d'un budget spécifique afin de pouvoir développer un certain nombre de projets collectifs qui leur tiennent à cœur. Ce budget est obtenu par Keur Eskemm auprès d'un certain nombre de financeurs, de telle sorte que les jeunes n'ont aucun compte à rendre ou démarche administrative à faire. Un salarié de Keur Eskemm est dédié à l'accompagnement du collectif et positionné en personne ressource, mais l'ensemble des décisions sont prises au sein du groupe. A la suite des six mois du projet, un « *après LAP* » est proposé aux jeunes qui le souhaitent. Ces derniers peuvent alors s'engager dans un service civique porté par Keur Eskemm et inclut dans la pépinière du CRIJ. Ils y sont libres de développer les projets qu'ils souhaitent et ont la responsabilité de continuer à animer le collectif créé au sein du LAP de telle sorte que celui-ci puisse perdurer.

Les acteurs du territoire sollicitent également, dans le cadre de leur accompagnement des jeunes, d'autres dispositifs plus globaux qui leur permettent de faire financer les projets. Les bourses FRIJ - Fonds Rennais d'initiatives jeunes - sont ainsi régulièrement sollicitées. Le coordinateur de Keur Eskemm, qui fait partie du jury du FRIJ, affirme ainsi que de plus en plus de jeunes de Maurepas y déposent des dossiers. Ceci l'amène à supposer que les éducateurs de rue et autres professionnels au contact direct des jeunes doivent communiquer de plus en plus à ce sujet. Plus largement, le 4 bis est identifié comme un lieu ressource en termes de soutien aux initiatives jeunes, avec un espace et des professionnels dédiés. De la même façon, les professionnels réorientent vers Jeunes à Travers le Monde (JTM) pour le soutien aux projets de mobilité internationale. Les Bourses LVJ - Loisirs, vacances, jeunes - sont quant à elles sollicitées pour financer des projets de vacances en France. Il est intéressant de noter que l'une des professionnels interrogés associe ces bourses seulement à la Ville de Rennes, alors même qu'elles sont également financées par la CAF et la DDCSPP.

2

Analyse de l'accompagnement par les acteurs

Afin de faire découvrir les dispositifs existants et d'encourager le développement de nouveaux projets, les acteurs interrogés favorisent l'« aller vers » ainsi que la déambulation sur l'espace public. Ils affirment qu'il est crucial d'être présent dans les lieux et dans les événements où se trouvent les jeunes. De la même façon, ils essaient d'être identifiés au mieux grâce aux réseaux sociaux, même si certains rencontrent des difficultés pour cela. Le tissu d'acteurs étant très dense dans le territoire, tous identifient la coopération et la communication entre professionnels comme particulièrement importantes. Ainsi, afin de communiquer autour des projets qu'ils développent ou de se faire identifier à leur arrivée, les professionnels s'attachent à se présenter auprès de tous les lieux et structures accueillant du public, et tout particulièrement de ceux historiquement présents sur le territoire.

Ce travail d'identification est particulièrement essentiel à Maurepas puisque l'ensemble des acteurs rencontrés affirment que le degré de demande de la part des jeunes est relativement faible en termes de soutien aux initiatives et plus largement d'action culturelle. Ils avancent différentes raisons à cela, dont notamment le fait qu'un certain nombre de jeunes se trouvent dans une situation de précarité telle que la culture n'est pas leur priorité. Ainsi, parmi les jeunes accueillis au sein de l'Essor, association de protection de l'enfance, seul 1/6 demandent à pratiquer une activité sportive ou culturelle. Un autre professionnel suggère également que les jeunes ne sollicitent pas les structures du territoire par « manque d'information, manque de codes ou rejet » de ces derniers. Le fait que certaines structures telles que Keur Eskemm et Clair Détour soient implantées de manière relativement récente dans le territoire contribue certainement aussi à expliquer cela.

Lorsqu'ils sont sollicités pour les accompagner dans leurs projets, les acteurs interrogés affirment que les besoins des jeunes se trouvent principalement dans la gestion des demandes de financement et du budget, dans l'utilisation des outils professionnels et d'ingénierie de projet, et dans le lien aux partenaires institutionnels. Ils tiennent à ce qu'un réel accompagnement soit mis en place afin que les jeunes ne soient pas « lâchés dans la nature ». Les projets accompagnés portent sur le

spectre culturel de façon assez large chez Keur Eskemm, plutôt sur les voyages au sein de Clair Détour, et en lien avec des initiatives de solidarité autour d'une communauté pour We Ker.

3 Obstacles et freins

Comme évoqué précédemment, les acteurs interrogés rencontrent des difficultés pour atteindre les jeunes du territoire. S'ils considèrent que les besoins sont relativement bien couverts dans le territoire - ils les évaluent à 3 sur 5 - ils regrettent le fait que l'offre ne soit pas assez bien identifiée par les publics cibles, et donc sous exploitée. Tous affirment que l'arrivée successive de Keur Eskemm puis de Clair Détour a permis d'améliorer cette offre. Un professionnel de We Ker précise ainsi : « *les outils sont là, maintenant il faut que les jeunes les sollicitent* ». Encore une fois, la question des difficultés sociales des jeunes et de la priorisation des besoins primaires, semble expliquer cela. De la même façon, nous avons vu que les non-recours par manque d'information et rejet des codes sont mis en cause. Ainsi, tous les professionnels soulignent l'importance d'établir une relation de confiance avec les jeunes, notamment en passant par leurs codes et leurs centres d'intérêt, afin de casser le côté distant et impressionnant des institutions. Le réseau d'acteurs sur le territoire étant particulièrement dense et compliqué, ces derniers rencontrent des difficultés afin de réussir à être clairement identifiés en tant que personnes ressources.

Un autre obstacle souligné par le coordinateur de Keur Eskemm est le fait que la grande majorité des dispositifs de financement soit destinée seulement à des structures et non à des individus (à l'exception des bourses FRIJ et JTM). Ainsi, les jeunes ne peuvent pas y prétendre individuellement ou dans le cadre de collectifs informels, et sont alors dépendants d'associations juridiquement déclarées. Cela les contraint fortement dans leur liberté d'action, et les réduit au statut de bénéficiaires alors même qu'ils pourraient être acteurs à part entière. Si la création de juniors associations peut être une solution pour les mineurs, elles demandent tout de même une certaine capacité et envie d'évoluer dans des cadres relativement institutionnalisés. De plus, l'absence d'un espace d'accueil physique réellement dédié aux 18-30 ans et identifié comme tel réduit le potentiel d'action. Certains professionnels regrettent la fermeture de la Maison de quartier et souhaiteraient que le Pôle associatif de la marbaudais (PAM) soit un lieu plus ouvert sur l'extérieur et plus accueillant.

Enfin, les spécificités des jeunes du territoire de Maurepas peuvent parfois entraîner des contraintes supplémentaires pour les professionnels. La diversité culturelle du quartier demande aux acteurs d'avoir conscience des spécificités propres à chaque public de façon à pouvoir proposer un accompagnement adapté. La question se pose particulièrement pour les jeunes femmes, que les professionnels ont des difficultés à atteindre, notamment en l'absence de solutions de garde d'enfant. De la même façon, certains acteurs affirment que les mineurs représentent un public compliqué à atteindre car il nécessite de réussir à obtenir la confiance de leurs parents, ce qui ne semble pas être toujours simple.

actuellement le projet “Before Sunrise” de deux jeunes artistes, de 25 et 29 ans, de Dol-de-Bretagne et de Saint Malo. Anciennes étudiantes de l'école des Beaux-Arts, leur souhait serait de partir au Japon pour mettre en place une résidence artistique dans un collège. Il a eu l'occasion de les rencontrer dans le cadre de l'événement “Réci'trocs”, au Point Information Jeunesse (PIJ) de Saint Malo, qui permet à des jeunes de présenter leur projet, en lien avec la mobilité internationale, à des partenaires. Par ailleurs, le CDAS de la Baie a établi un partenariat avec l'Odyssée de Dol-de-Bretagne pour permettre à plusieurs jeunes, orientés par les travailleurs sociaux, d'assister à des spectacles au prix réduit de 4 €.

Les structures jeunesse agissent davantage dans le cadre des temps de loisirs des jeunes pour leur proposer différentes activités. Le Centre social de Louvigné-du-désert dispose d'un espace jeunes et, comme ceux de Dol-de-Bretagne et de Pleine-Fougères, il propose une offre culturelle dans le cadre de ses programmes. Celle-ci peut se composer de sorties ou d'activités. Celles qui touchent aux pratiques urbaines remportent un plus franc succès car les jeunes « *adhèrent peu à la culture classique* » nous précise une responsable d'un des espaces jeunes. Ils sont plutôt d'accord pour dire que les activités de “consommation” attirent davantage. Quelques accompagnements de projets apparaissent ponctuellement, notamment pour l'organisation de séjours d'été.

La compagnie Artefakt intervient majoritairement au sein des établissements scolaires de la communauté de communes dans le domaine de l'éducation à l'image. Elle peut proposer aux élèves de monter leur court métrage. Pendant l'année, elle accueille également des stagiaires et deux jeunes en service civique. A côté de ces actions et en collaboration avec l'association “Des idées plein la terre”, elle organise un festival itinérant à Mesnil Roc'h et Pleine Fougères, mêlant des projections cinématographiques et des temps de spectacle.

2

Analyse de l'accompagnement par les acteurs

Nos interlocuteurs nous ont fait remarquer que la culture n'était pas une sensibilité affirmée par les jeunes du territoire et qu'elle n'était pas non plus leur priorité. A cela s'ajoute une offre culturelle relativement peu abondante. Un professionnel de Saint-Malo affirme que « *ce qui est mis en place est bien bien loin, en matière de pratiques culturelles, bien loin de leurs attentes* ». En effet, la programmation de spectacles ou d'événements est selon lui très pauvre ou éloignée des envies des jeunes.

Nous pourrions penser qu'il faudrait donc privilégier les initiatives des jeunes mais elles sont rares dans le territoire. La mobilisation des jeunes est compliquée pour beaucoup de structures et est un frein pour lancer une dynamique de projets. Au sein des espaces jeunes, les animateurs les encouragent à être force de proposition de leurs loisirs mais « *il n'y a pas de projets jeunes pour autant* » nous affirmait la responsable de Pleine-Fougères. Le directeur d'Artefakt nous fait remarquer qu'il aimerait « *que les jeunes se rendent compte que la culture passe par plein de choses, qu'on peut gagner en autonomie et prendre des initiatives dans ce domaine* ». A terme, ce dernier aimerait disposer

d'un lieu pour que les jeunes puissent mieux identifier ses actions. Il imagine un espace participatif où serait davantage mis en avant des actions autour de la création de jeux-vidéos.

L'«aller vers» les jeunes n'est pas une pratique qui est très répandue dans ce territoire très étendu mais certains professionnels tentent d'autres approches pour travailler avec le public jeune. Le CDAS, par exemple, axe ses actions vers les parents dans un premier temps car selon la responsable interrogée « *s'ils ne connaissent pas, ne voient pas le sens, ils ne peuvent pas être accompagnateurs de leurs enfants* ». Le conseiller de l'agence départementale de Saint-Malo, quant à lui, mène également une action auprès du réseau d'animateurs jeunesse en mettant en place un espace d'échanges de pratiques professionnelles. Ce dernier soulève un paradoxe à ce sujet : comment sortir les jeunes de cet isolement quand les professionnels eux-mêmes se sentent isolés ?

3

Obstacles et freins

En effet, ce questionnement reflète un sentiment qui est partagé par tous les professionnels avec lesquels nous nous sommes entretenus : l'isolement. Il est principalement dû au problème de mobilité prégnant dans le territoire. Le territoire est très rural et dispose de peu de moyens de transports en commun et cela complique l'accès à l'information des jeunes et leur connaissance des structures ressources. Les acteurs nous ont précisé à plusieurs reprises que le territoire du Pays de Dol et de la Baie du Mont Saint-Michel était dans la « *non-demande* ». Pour pallier ce constat, les jeunes « *se débrouillent et usent de la solidarité rurale* ». Ainsi, la population est très ancrée dans son territoire, voire même dans son village et il n'est pas évident pour elle d'en sortir. « *Les jeunes vont à Dol avec leurs parents de temps en temps mais ils ne vont pas beaucoup à Saint-Malo... encore moins à Rennes. Mais c'est là qu'ils pourraient avoir accès à la culture* ».

Par ailleurs, ce territoire souffre également d'une fracture numérique. L'accès au réseau est compliqué car certaines zones sont «blanches».

A ce constat, s'ajoutent des difficultés sociales. Le territoire ne dispose pas de Centre social et le CDAS tente de pallier ce manque mais « *de plus en plus l'accompagnement se tourne vers des demandes sociales, avant de parler de recherche d'emploi par exemple* ».

Les jeunes sont peu nombreux à fréquenter les structures dédiées, telles que les espaces jeunes. En effet, les animateurs nous ont fait remarquer « *qu'ils n'avaient pas forcément envie de propositions toutes construites, qui ne répondent pas à leur besoin* ».

Tableau récapitulatif

Axe d'analyse	Maurepas	Dol-de-Bretagne
Droit au logement		
Population précaire et fragile.	•	•
Problématiques du logement et de l'insertion professionnelle étroitement liées.	•	•
Méconnaissance de l'offre de services par les jeunes.	•	•
Difficultés des jeunes à solliciter les services.	•	•
Multiples services et dispositifs déployés sur le territoire.	•	
Seulement quelques structures identifiées.		•
Centralisation des services sociaux dans les grandes villes.		•
Existence de dispositifs d'urgence, mais insuffisances.	•	
Droits culturels		
Population précaire et fragile.	•	•
Problématique de l'accès à la culture et de la mobilité étroitement liées.		•
La culture n'est pas une priorité face à l'urgence sociale	•	•
Méconnaissance de l'offre par les jeunes.	•	•
Non sollicitation des dispositifs et de l'offre existante.	•	•
Multiples structures et dispositifs déployés sur le territoire.	•	
Centralisation de l'offre culturelle et des structures dans une grande ville.		•
Dispositifs peu accessibles et pas toujours adaptés aux attentes des jeunes	•	•

CONCLUSION

Suite à nos échanges avec différents professionnels du territoire de Maurepas et du Pays de Dol et de la Baie du Mont Saint-Michel, nous analysons que certains problèmes de fond sont à prendre en considération avant d'imaginer des actions favorisant l'accès aux droits culturels et au logement. En effet, ces espaces ruraux et urbains sont en situation de précarité créant un sentiment d'isolement partagé par les acteurs et les jeunes. Les acteurs et les dispositifs ne sont pas identifiés par les jeunes alors qu'ils sont des ressources pour eux au sein des territoires. Nous avons observé plusieurs leviers pour tenter de résoudre cette difficulté :

- le renforcement du réseau d'acteurs pour accompagner au mieux les jeunes des territoires et s'entraider entre professionnels,
- le déploiement d'outils pour rencontrer les jeunes ou leur permettre de sortir de leur quartier et de leur commune,
- le développement de moyens de communication pour informer les jeunes sur leurs droits et donc pallier leur non-connaissance,
- la mise en place de moyens pour permettre aux jeunes de jouir de leurs droits au logement et à la culture.

Ainsi, nous avons défini des enjeux en prenant en compte les problématiques qui entravent les jeunes dans leur recours à ces droits. Nous les avons déclinés en fonction des priorités.

Préconisations

Nous vous proposons ici un ensemble de préconisations qui relèvent pour certaines d'une coopération entre les acteurs du Protocole Jeunesse et les structures concernées. En effet, il nous semblait incohérent, à la suite de ce travail et de notre réflexion autour du partenariat, de proposer des actions d'acteurs isolés alors même que la coopération représente à nos yeux un enjeu central.

Les préconisations ont été pensées à travers cinq thématiques :

- Agir à l'échelle des professionnels
- Mobilité et accessibilité
- Accès à l'information et communication auprès des jeunes
- Accès aux droits au logement
- Accès aux droits culturels

Au-delà de ces thématiques, nous proposons également une préconisation transversale :

Recueillir la parole des jeunes et mettre en place des processus de co-construction des politiques publiques qui leur sont destinées.

Si nous avons été dans l'impossibilité d'impliquer les jeunes dans ce travail au vu du contexte sanitaire, il nous semble essentiel qu'ils soient sollicités et que avis au sujet de chacun des axes que nous développerons par la suite soit entendu. Les professionnels avec qui nous avons échangé y sont également favorables et sont conscients que certaines actions manquent ou sont éloignées des besoins des jeunes.



Agir à l'échelle des professionnels.

Les professionnels rencontrés dans le cadre de ce diagnostic ont été nombreux à exprimer l'importance d'un réseau d'acteurs. Travailler au sein d'un réseau d'acteurs permet d'être plus au fait de ce qui existe dans le territoire et ainsi d'accompagner au mieux les jeunes.

Il est nécessaire d'avoir une bonne interconnaissance entre les professionnels afin que tous puissent orienter les jeunes en fonction de leurs besoins. Aussi, il paraît important que ce réseau d'acteurs soit initié par les grandes institutions du département d'Ille-et-Vilaine, à savoir la DDCSPP, le Département et la CAF, signataires du Protocole Jeunesse.

AXE 1 : Favoriser la connaissance du Protocole Jeunesse pour fédérer les professionnels de jeunesse.

- Produire un document de communication à destination des structures du territoire pour faire connaître le Protocole Jeunesse.
- Faire du Protocole Jeunesse un outil de travail pour les professionnels afin qu'ils puissent mener des actions conjointes.

AXE 2 : Développer le réseau d'acteurs de jeunesse sur les territoires.

- Favoriser le partenariat entre les acteurs de jeunesse et les établissements scolaires en proposant des événements communs afin de permettre aux jeunes de découvrir cette multitude d'acteurs.
- Organiser une rencontre des acteurs de jeunesse du département afin de favoriser l'interconnaissance et de permettre une meilleure orientation des jeunes en fonction de leurs besoins.

AXE 3 : Garantir la formation et la veille informationnelle pour les professionnels de jeunesse.

- Organiser des temps de formation dans le territoire pour les professionnels. Ces formations seront construites en fonction des besoins identifiés par les professionnels.
- Rédiger et diffuser une lettre d'information à destination du réseau d'acteurs afin que ceux-ci soient informés des dispositifs existants sur le territoire et des nouveautés législatives et réglementaires.



Mobilité et accessibilité.

L'une des priorités soulignées par les professionnels du Pays de Dol et de la Baie du Mont Saint-Michel en premier lieu concerne la mobilité des jeunes. La forte centralisation des services dans les villes telles que Dol-de-Bretagne, Pleine-Fougères et Saint-Malo délaissent une grande partie de jeunes éloignés. La mobilité est un enjeu pour les territoires ruraux. S'il est difficile d'envisager la création de transports en commun sur ce territoire rural, d'autant plus qu'elle ne rentre pas dans les compétences du Protocole Jeunesse, celle-ci semble absolument nécessaires pour favoriser la mobilité des jeunes. En effet, les mineurs sont aujourd'hui dépendants de leur entourage, et les jeunes les plus précaires n'ont pas les ressources nécessaires pour être véhiculés (permis de conduire, achat et entretien d'un véhicule sont des dépenses onéreuses).

En milieu urbain, la population est moins touchée par le manque de transports en commun. Néanmoins, des freins à l'accessibilité aux droits existent. Les professionnels estiment que certains jeunes ne se sentent pas en confiance avec les institutions et que le rapport à l'administration représente un frein, en particulier pour la population étrangère fortement représentée sur le territoire.

AXE 1 : Aller à la rencontre des jeunes

- Mettre en place des outils mobiles inspirés des “bus information jeunesse”.
- Dans le Pays de Dol et de la Baie du Mont Saint-Michel : Décentraliser les services, avec des permanences ou antennes sur l'entièreté du territoire.
- Dans le Pays de Dol et de la Baie du Mont Saint-Michel : développer les actions d'aller-vers par les structures telles que la Mission Locale ou les services du CDAS.
- A Maurepas : Maintenir les dispositifs d'aller-vers.
- A Maurepas : Soutenir le développement du dispositif “le Clair détour”.

AXE 2 : Favoriser l'autonomie des jeunes sur le volet administratif

- Mettre à disposition de documents explicatifs des démarches simplifiées, imagées et accessibles aux personnes ne lisant pas le français.

AXE 3 : Contrer l'isolement et favoriser les déplacements en milieu rural

- Soutenir le développement de navettes sur demande, entre les villes de l'intercommunalité.
- Valoriser la mobilité douce (soutien à l'achat de vélos électriques par exemple).
- Promouvoir une connexion haut-débit sur la totalité du territoire pour pallier la fracture numérique.



Accès à l'information et communication auprès des jeunes.

Selon les professionnels, les pratiques de non-recours des jeunes dans les deux territoires sont très nombreuses. Elles semblent être le fait d'une non-connaissance mais également d'une non-demande découlant de la complexité des démarches administratives. Dans ces deux territoires, les professionnels estiment que la population jeune fait face à de nouvelles problématiques telles que l'errance, la décohabitation ou encore l'apparition de nombreux troubles psychiques. Par conséquent, les pratiques de non-recours chez ces jeunes sont très fréquentes ; ces derniers ne se rendent pas dans les institutions d'accès aux droits qui sont présentes dans leurs territoires, par méfiance par exemple. Afin de pallier cette méfiance du public, il est nécessaire de penser la manière dont l'information est diffusée aux jeunes pour qu'ils se sentent concernés.

Face à ces nouvelles problématiques, il est nécessaire de repenser l'approche des professionnels vis-à-vis des jeunes pour permettre une offre de service répondant au mieux à leur attente.

AXE 1 : Diversifier les méthodes de diffusion de l'information auprès des jeunes

- Ouvrir un compte sur les réseaux sociaux afin de diffuser l'information (Instagram, Twitter...).
- Développer le lien à distance (virtuel) avec les jeunes par le biais des applications de discussion instantanée (Messenger, Discord...).
- Alimenter des pages ressources connues par les jeunes telles que Facebook sur les groupes de location à Rennes afin de les faire connaître.
- Faire des campagnes de publicité dans les lieux ressources des jeunes (lycées et établissements du supérieur, espaces publics...).

AXE 2 : Faire évoluer les pratiques professionnelles pour aller à la rencontre des jeunes

- Favoriser les démarches de médiation et d'aller-vers auprès des jeunes pour connaître leurs difficultés et ainsi les orienter au mieux.
- S'appuyer davantage sur les éducateurs de rue pour faire connaître les dispositifs aux jeunes.
- Communiquer par le biais d'événements qui touchent les jeunes tels que les salons de l'étudiant afin d'informer davantage les jeunes et leurs familles sur les ressources disponibles.

AXE 3 : Faciliter la compréhension des démarches administratives par les jeunes

- Simplifier et vulgariser les démarches administratives, par exemple avec un document explicatif simplifié pour chaque démarche.
- Mettre en place des ateliers d'appropriation du numérique pour des fins administratives (archivage électronique, dématérialisation, signature administrative, recherche d'informations...).
- Faire connaître davantage les procédures administratives aux partenaires afin qu'ils puissent accompagner au mieux les jeunes.
- Proposer des dispositifs flexibles et accessibles aux jeunes en tant qu'individus et non seulement aux associations juridiquement constituées.



Accès au droit au logement.

Les constats qui ressortent dans les deux territoires étudiés mettent en lumière une population précaire : les jeunes accèdent difficilement à leurs droits, notamment en matière de logement.

Dans un territoire rural tel que l'intercommunalité du Pays de Dol et de la Baie du Mont Saint-Michel, nous avons constaté qu'il existe peu d'offres et dispositifs de logement pour les jeunes (résidences sociales, ou moyens financiers mis à disposition tel que le FAJ), ou encore de dispositifs d'accueil d'hébergement d'urgence. En parallèle, les acteurs locaux évoquent une méconnaissance des services et même une non-demande des jeunes, dans un contexte de politique familialiste où la responsabilité est portée par la famille et l'entourage des jeunes.

Dans le territoire de Maurepas, quartier prioritaire de la politique de la ville, nous avons constaté que l'accent est mis sur l'insertion professionnelle des jeunes. En effet, un grand nombre de jeunes sortent du circuit scolaire rapidement et connaissent une situation de chômage. Cette précarité repérée dans le quartier entraîne une difficulté d'accès au logement. D'autre part, les dispositifs d'hébergement d'urgence semblent manquer dans un quartier qui connaît une immigration importante de jeunes parfois isolés, venant de l'étranger et des territoires ultra-marins.

La solution qui semble évidente serait de construire des logements supplémentaires, dont les critères d'accessibilité seraient ouverts aux jeunes en situation de précarité. Comme cela ne rentre pas dans les compétences du Protocole jeunesse, nous avons cherché d'autres pistes de préconisation plus en ligne avec les moyens des acteurs concernés.

AXE 1 : Recenser les attentes des jeunes en termes de logement

- Repenser les offres de logement proposées, notamment pour les FJT, lors d'un renouvellement de parc (agencement, équipement...).
- Recueillir la parole des jeunes démunis et/ou sans ressources familiales pour identifier les besoins.

AXE 2 : Développer des établissements d'hébergement en milieu rural

- Créer une extension du CHRS de Fougères à Dol-de-Bretagne.
- Encourager le maintien du FJT à Dol-de-Bretagne ou créer une alternative type foyer éducatif.

AXE 3 : Favoriser l'accès au logement des jeunes sans emploi/précaires ou bénéficiaires de la garantie jeune

- Développer l'offre de logement d'accueil d'urgence à destination des jeunes notamment pour doter le service "sortir de la rue".
- Encourager la communication et le partenariat avec les résidences sociales.
- Faciliter les démarches administratives des jeunes en s'appuyant sur les associations d'accompagnement social dans le domaine du logement telles qu'ALFADI et AIS 35.



Accès aux droits culturels.

Différents constats réalisés au cours de cette étude nous amènent à proposer un certain nombre de préconisations spécifiques à l'action culturelle et au soutien aux initiatives des jeunes. Certains jeunes semblent avoir une mauvaise image de la culture, l'associant à quelque chose de traditionnel et éloigné de leurs centres d'intérêt. De même, ils paraissent ne pas avoir toujours l'envie de s'ouvrir à des milieux inconnus. Par ailleurs, ils semblent avoir besoin de construire une relation de confiance avec les professionnels.

Les inégalités en termes de droits culturels entre la ville de Rennes et le reste du département ressortent également particulièrement. Les jeunes rennais bénéficient de dispositifs spécifiques tels que les bourses FRIJ ainsi que d'un réseau associatif et culturel important.

Enfin, nous notons que les jeunes ne sollicitent pas beaucoup les dispositifs de soutien aux initiatives car ces derniers sont jugés inaccessibles. Ceux-ci demandent en effet des compétences importantes en termes d'ingénierie de projet, une bonne connaissance des fonctionnements institutionnels, et sont réservés pour la plupart aux associations juridiquement reconnues. A partir de ces constats, nous proposons cinq axes d'action.

AXE 1 : Développer un fonds de soutien aux initiatives jeunesse à l'échelle du département

- Proposer un soutien matériel et financier, ainsi qu'un accompagnement au montage de projets.
- Rendre ce fonds directement accessible aux jeunes à titre individuel et collectif.
- Simplifier les démarches d'obtention, de suivi et d'évaluation des projets financés.

AXE 2 : Soutenir les associations de jeunes du territoire et jouer un rôle de facilitateur

- Accompagner la création d'associations de jeunes et soutenir leurs projets.
- Mettre à disposition des moyens (subventions, matériels...) pour que ces associations puissent évoluer.
- Valoriser les initiatives jeunesse dans le territoire : rencontrer les jeunes, relayer leurs projets.

AXE 3 : Proposer des missions de service civique autour du développement des initiatives des jeunes sur le département

- Offrir un cadre structuré ainsi qu'un accompagnement à des jeunes souhaitant développer des projets dans le territoire de l'Ille-et-Vilaine.
- S'appuyer sur les volontaires pour qu'ils jouent un rôle d'ambassadeurs auprès de leurs pairs afin d'encourager le développement d'initiatives dans le territoire.

AXE 4 : Soutenir le développement d'une programmation culturelle en adéquation avec les envies des jeunes

- Recueillir régulièrement la parole des jeunes sur leurs envies afin de proposer une offre culturelle adaptée à ce public en misant sur les pratiques urbaines, celle des jeux vidéo, etc.
- Développer la tenue d'événements festifs : festivals, concerts...
- Étendre la programmation à l'ensemble du territoire du département pour que tous les jeunes puissent y avoir accès.

AXE 5 - Encourager et soutenir financièrement l'accès des jeunes à la culture

- Permettre aux jeunes de bénéficier de tarifs réduits dans les lieux culturels du département.
- Favoriser la mise en place d'accompagnements des jeunes vers les lieux culturels, au travers d'activités organisés par des professionnels de terrain ou entre pairs.
- Mettre à disposition des jeunes les plus en difficulté des "bons culture" pour assister à un spectacle, à une séance de cinéma ou pour pratiquer une activité culturelle.
- Encourager le bénévolat des jeunes dans les lieux de spectacle : une prestation effectuée = un avantage culturel (sorties, réductions...).

Bibliographie

Bornstein, D. & Peretz, P. (2012). Faire une France de bien-logés. Entretien avec Fanny Bugeja. *La vie des idées*. (Consultable à l'adresse : www.laviedesidees.fr/Faire-une-France-de-bien-loges.html).

Caroline Goreth (2019). La jeunesse des possibles - L'atelier des initiatives. CLab. [Disponible en ligne sur: <https://www.c-lab.fr/emission/jeunesses-des-possibles/la-jeunesse-des-possibles-latelier-des-initiatives-du-clair-detour-demarche-de-concertation.html>]

CESE, (2017). *Avis Place des jeunes dans les territoires ruraux*, rapportés par Danielle Even et Bertrand Coly.

Chantiers prioritaires du Plan breton de mobilisation pour les jeunes, 4ème rencontre de la Conférence Jeunesse, Quimperlé, 14 janvier 2020.

Contrat de ville de la métropole rennaise (2015). Plan d'actions territorial de Maurepas. [Disponible en ligne sur: https://metropole.rennes.fr/sites/default/files/inline-files/Q5-contrat_de_Ville_-_plan_d_actions_2015-2020_Maurepas_0.pdf]

(2016). Chapitre 2. Le Conseil de l'Europe et les droits sociaux des jeunes. Dans : , K. O'Kelly, J. Muir, M. Georgescu & R. Gomes (Dir), *À prendre au sérieux: Guide de la Recommandation CM/Rec(2015)3 du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe aux États membres sur l'accès des jeunes des quartiers défavorisés aux droits sociaux* (pp. 11-15). Strasbourg, France: Conseil de l'Europe.

CRÉDOC, Baillet J., Brice Mansencal L., Datsenko R., Hoibian S., Maes C., 2019, avec la collaboration de Guisse N., Jauneau-Cottet P., Baromètre DJEPVA pour la jeunesse 2019, INJEP Notes & rapports/rapport d'étude

Dumollard, M. & Lima, L. (2016). Introduction. Le droit des jeunes existe-t-il ? Les enjeux du traitement de la jeunesse dans et par le droit. *Agora Débats/Jeunesse* 3(74), 55-61.

Even, Coly B. (2017). La place des jeunes dans les territoires ruraux. Journal officiel de la République Française. mandature 2015-2020. séance du 11 janvier 2017.

Galland, O. (2009). *Les jeunes*. Paris : La Découverte

INSEE (2016). Dossier complet, Commune de Dol-de-Bretagne (35095) [Disponible en ligne sur : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/2011101?geo=COM-35095>]

INSEE (2016). Dossier complet, Département Ille-et-Vilaine (35). [Disponible en ligne sur : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/2011101?geo=DEP-35#chiffre-cle-5>]

INSEE (2016). Dossier complet, Région de Bretagne (53). [Disponible en ligne sur : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/2011101?geo=REG-53#chiffre-cle-1>]

Maunaye, E. (2013). S'installer dans un logement. Les manières juvéniles de se loger aujourd'hui. *Agora débats/jeunesses* 2(64), 77-89.

Muniglia, V. (2015). Devenir adulte quand le soutien familial fait défaut : sociologie d'une jeunesse vulnérable. [Thèse de doctorat, École des Hautes Études en Sciences Sociales].

Pecqueur, C. & Moreau, C. (2012). Les mondes vécus de l'étudiant-habitant : Typologies des manières d'être et d'habiter. *Agora débats/jeunesses* 2(61), 105-118.

Pronovost, G. & Cloutier, J. (1996). Trajectoires de la participation culturelle. In Baillargeon, J.P. (dir) : *Les publics du secteur culturel. Nouvelles approches*. Presses de l'Université de Laval, 58-81.

Système d'information géographique de la politique de la ville (2018). Quartier prioritaire: Maurepas. [Disponible en ligne sur: <https://sig.ville.gouv.fr/Cartographie/QP035004>]

Van De Velde. (2011). "15. La dépendance familiale des jeunes adultes en France. Traitement politique des enjeux normatifs". in Paugam S (dir.) : *Repenser la solidarité*. Presses Universitaires de France, 315-333

Vial, B. (2016). Ne pas se sentir concerné par ses droits: Une analyse du non-recours dans les parcours sociaux juvéniles. *Agora débats/jeunesses*, 74(3), 77-88.

Vial B., (2018). *Le non-recours des jeunes adultes à l'aide publique*. *Revue de littérature*. INJEP Notes & rapports/Revue de littérature.

<https://www.culture.gouv.fr/Actualites/Jeunesse-et-culture-un-bilan-positif-des-engagements-concrets>

Annexes

Nom du professionnel	Nom de la structure	Missions
PAYS DE DOL ET DE LA BAIE DU MONT SAINT-MICHEL		
Marc Pérréard	Centre Social - Maison du canton (Louvigné du Désert)	Dans une volonté de maintien du lien social en milieu rural, la Maison du Canton propose des actions en faveur de l'enfance, des familles et des séniors.
Justine Prouteau	Mission Locale de Saint-Malo - Antenne de Dol et Pleine-Fougères	Mission d'accompagnement pour aider les jeunes de 16 à 25 ans sortis du système scolaire : aide à l'insertion sociale et professionnelle, à travers un accompagnement individualisé et le dispositif Garantie Jeunes.
Thierry Fauchoux	Foyer Jeunes Travailleurs - Association Ty al Levenez (Saint-Malo)	Le FJT a pour mission l'hébergement de jeunes en situation de précarité. Un contrat est passé entre la structure et le jeune qui a accès à une chambre et à des espaces communs.
Monique Allaire Nelly Ruch	Centre Départemental d'Action Social	Les missions du CDAS en matière de jeunesse : intervention & action éducative, insertion professionnelle en lien avec la mission locale (Garantie Jeunes), accompagnement des jeunes au travers de l'accompagnement des familles, et allocations financières.
Agnès Toutant	Commission "Fonds de Solidarité Logement" (FSL)	Gestion des demandes de particulier et famille pour aider le maintien dans le logement : aides financières et demande de prise en charge ASL (Accompagnement Social au Logement).
David Haristoy	Compagnie Artefakt	Propose des actions culturelles autour de l'éducation à l'image : intervention dans les établissements scolaires. Accompagnement de deux services civiques, bénévoles et stagiaires. Propose également un atelier de montage de courts métrages et actions culturelles.

Antoine Bouhalier Pauline Garnier	Espace Jeunes de Dol Espace Jeunes de Pleine-Fougères	Service intercommunautaire de loisirs pour les 11-17 ans : sports, activités de loisirs, activités manuelles, visites culturelles, accompagnement de projets. A l'occasion, actions de prévention via des prestataires.
MAUREPAS		
Pierre Durosoy	Keur Eskemm	Association de jeunesse et d'éducation populaire qui propose des activités culturelles, des projets européens et du soutien aux initiatives des jeunes de 18 à 30 ans.
Sarah Léveder	Clair Détour	Lieu ressource pour les jeunes de 16 à 25 ans, porté par la ville de Rennes. C'est un espace d'accueil généraliste, d'information et d'orientation, ainsi que d'accompagnement des projets des jeunes.
Julie Gouygou	Cadets de Bretagne	Association sportive, socio-culturelle et de loisirs, qui souhaite notamment développer à partir de la rentrée 2020 une activité d'accueil jeunesse pour les 10-15 ans, basée sur la co-construction des activités avec les jeunes.
Christine Lenen	Dcode	Le Dcode est un service rattaché au 4bis. La mission du professionnel concerne l'animation du point d'accès aux droits des jeunes. Il s'adresse aux jeunes de 15 à 30 ans.
Jean Marc Fillaud	Les Amitiés sociales	Association qui dispose de deux catégories de logement : les résidences habitat jeunes (FJT) et les résidences de jeunes actifs mobiles (RJAM). Ces structures sont à destinations des jeunes âgés de 16 à 30 ans sous critères de sélections de plusieurs ordres.
Anne-Laure Langlais	Politique de la Ville de Maurepas	Le service est rattaché à la Direction Nord-Est de Rennes. Il est une porte d'entrée généraliste dès l'apparition d'un problème dans le quartier, il travaille sur l'offre de service proposé dans l'espace public. La zone géographique d'intervention concerne les quartiers 5 et 6 soit un territoire étendu.

Matthieu Lebourgeois	« les appart's » - association ESSOR	Le Service les APPART'S de l'association de protection de l'enfance ESSOR accueille 18 jeunes filles et garçons de 16 et 21 ans. Il offre une alternative « <i>d'internat distancié et individualisé</i> » qui favorise pour les jeunes une prise d'autonomie progressive. Le Service dispose d'habitats répartis à proximité des bureaux permettant une intervention quotidienne en journée et en soirée pour un contact direct avec les jeunes.
Angeline Louzier	Dispositif "sortir de la rue"	Le dispositif Sortir de la rue piloté par We Ker a pour objectif d'aller à la rencontre des jeunes et d'accompagner des jeunes en errance de 18 à 30 ans. Au travers des permanences dans différentes structures et de l'accueil au sein de la Mission locale, l'équipe de Sortir de la rue propose un service de proximité et un accompagnement adapté aux jeunes en situation de grande précarité, en vue de construire un parcours d'insertion sociale et professionnelle.
Anthony Leray	We ker	Mission d'insertion professionnelle et sociale pour les jeunes de 16 à 25 ans : approche globale, accès à la formation et l'orientation professionnelle et insertion sociale (santé, logement, mobilité).
COMMUN AUX DEUX TERRITOIRES		
Yann Guégan	Région Bretagne	La mission du chef de projets politique jeunesse est de participer et conduire la politique de jeunesse de la région à l'interne et à l'externe au sein de la direction de l'aménagement et du territoire. Il s'agit de penser une politique de jeunesse de manière transversale, dans une approche territoriale avec une volonté d'égalité entre les territoires.
Sylvain Le Cheviller	Département Ille-et-Vilaine (Agence Départementale du Pays de Saint-Malo)	Sa mission en tant que coordinateur de l'animation numérique de développement social et de référent jeunesse du pays de Saint Malo vise à la mise en place des politiques sociales et numériques du département dans ce territoire.

Emilie Bayssac	Action Logement	Groupe d'utilité publique ayant pour objectif de favoriser l'accès au logement. Ils mettent à disposition différentes aides aux logements des jeunes, dont notamment la garantie Visale, l'aide Mobili-jeune et l'avance Loca-pass.
Gilles Coetmeur	Service PILE	Le service Politiques d'Insertion et de Lutte contre les Exclusions (PILE) est une Direction Départementale Ministérielle. Sa principale mission est la mise en oeuvre de la politique de veille sociale et d'hébergement à destination des sans-abris et des personnes en grande difficulté.